

Séance du Conseil Municipal du Vendredi 27 juin 2014 à 19 heures 30

Ordre du jour :

1. Approbation du prix de l'eau (à la baisse) tel qu'il sera défini par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable le 25 juin 2014.

Monsieur le Maire Henri MATTES ouvre la séance à 19 heures 30.

Présents : MM les Adjointes Nicolas RICHERDT et Fabien WEIDER.

MM Serge ESTERMANN, Sylvie GOEPFERT, Christiane GOLDBRONN, Renée OTT, Chantal RUMMELHART, Marlyse SCHAEFER et Henri WENCK.

Absents excusés : MM DE NEEF, HELL, HUMBRECHT, ROSENBLATT et SCHICKLIN.

Absent non excusé : Néant

Procuration : M l'Adjoint SCHICKLIN à Mme GOEPFERT

Mme l'Adjoint DE NEEF à M RICHERDT

Mme HELL à Mme OTT

M ROSENBLATT à M WEIDER.

1. Approbation du prix de l'eau (à la baisse) tel qu'il sera défini par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable le 25 juin 2014.

La parole est à M l'Adjoint RICHERDT.

Avec MM ESTERMANN et WEIDER, il a assisté à la réunion du syndicat d'eau le 25 juin 2014.

Il explique que le syndicat a réalisé des travaux d'amélioration des réseaux et que de ce fait on constate moins de ruptures de canalisations et moins de fuites, ce qui conduit à une diminution des dépenses.

Le Comité Directeur du SIAEP a donc pris la décision de baisser le prix de l'eau de 0,70 € / m³.

Les deux communes de Attenschwiller et Michelbach-le-Haut ont décidé de ne pas répercuter la baisse sur les abonnés mais de l'affecter sur la redevance assainissement, ce service étant déficitaire.

M l'Adjoint RICHERDT sollicite les élus pour connaître leur avis sur les possibilités suivantes :

- Diminuer de 0,70 € / M³ la facture d'eau, purement et simplement,
- ou verser cette somme en faveur du service assainissement,
- ou diminuer le prix de l'eau de 0,70 € / M³ et affecter 0,35 € M³ au service assainissement, tout en se réservant la possibilité de répercuter l'entière diminution sur les abonnés lorsque les travaux incombant au service seront réalisés.

M RICHERDT rappelle qu'il y a lieu de réaliser très rapidement des travaux de réparation au niveau du bassin de pollution, actuellement défectueux, afin d'être en mesure d'écarter tout risque d'altération de la qualité des eaux. Ces travaux doivent être inscrits dans une démarche visant à préserver la ressource.

Monsieur le Maire propose de revoir la répartition de la diminution du prix de l'eau tous les 6 mois.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve** la diminution du prix de l'eau des abonnés du SIAEP de 0,70 € / M³,
- **Décide**, pour les raisons évoquées ci-dessus, de créer une redevance d'assainissement communal afin de pouvoir financer l'entretien de ses installations et réseaux en matière d'assainissement,
- **Fixe** le montant de la redevance à 0,35 € / M³
- **Demande** au SIAEP de collecter cette redevance auprès des abonnés de Michelbach-le-Bas et de la reverser en faveur de la commune.

Cette redevance viendra abonder le budget annexe assainissement de la commune.

La séance est levée à 20 heures.